

La sûreté de l'INBS-PN de Cadarache en 2011

Faits marquants

Alain GIRARD, Conseiller du Délégué
ASND

Les installations

Gestion de la radioprotection

Cette gestion était confiée au CEA en tant que prestataire de l'opérateur technique. Depuis 2011, AREVA-TA s'est doté d'un Service Compétent en Radioprotection (SCR).

Ce service assure la surveillance complète des Installations de l'INBS-PN pendant les heures ouvrables.

En heures non ouvrables, la surveillance reste sous la responsabilité du permanent SPR du CEA.

Dosimétrie

- La dosimétrie passive des salariés AREVA-TA est faible et stable
- La dosimétrie opérationnelle des salariés d'entreprises est faible et stable et d'un niveau équivalent aux salariés AREVA-TA

Evènements significatifs

En 2011, on note 6 évènements déclarés suivant l'échelle INES et 1 évènement au titre de l'environnement (non classé sur INES)

Tous les évènements INES sont de niveau 0 (en diminution par rapport à 2010).

Mais :

En 2010, les incidents étaient liés à l'organisation et au facteur humain. L'ASND constate qu'il y a encore certains évènements en 2011 liés à la même cause.

Le plan d'action engagé en 2008 sur le Facteur Organisationnel et Humain (FOH) doit être poursuivi

Environnement

Rejets

- Gazeux : tous en dessous des autorisations de 2011
- Liquides :
 - Effluents industriels → faibles par rapport à l'autorisation de 2011
 - Effluents radioactifs → ils sont transférés à la STE du CEA Cadarache et d'un niveau très faible par rapport à l'autorisation 2011

On notera que l'impact des rejets sur les groupes de population de référence est très faible.

Déchets

On note la reprise de l'évacuation des « déchets historiques », cela correspond à une attente de l'ASND.

AREVA-TA attend toujours que l'exutoire des déchets amiantés et acide borique soit défini

DARPE (demande autorisation de rejets et prélèvements d'eau)

- Une nouvelle demande est en cours d'instruction
- L'ajout d'un nouvel émissaire n'a pas modifié l'autorisation actuelle

Actions post Fukushima

L'ASND a mis en place une démarche similaire à celle de l'ASN portant sur des Evaluations Complémentaires de Sûreté (ECS).

2 installations ont été étudiées en 2011 dans le cadre du lot 1 :

- Fabrication, Stockage et Montage des Cœurs (FSMC)
- La piscine du réacteur RES

Pour ce qui concerne le réacteur du RES il est en cours de construction, le rapport ECS a été transmis en 2012 et sera traité en Commission de Sûreté des Réacteurs (CSR).

L'ASND considère que globalement la situation est acceptable sous réserve de respecter les engagements d'améliorations prévues.

Cependant, l'exploitant a choisi de prendre un aléa ECS identique au dimensionnement sismique de construction des installations. Ce choix devra être justifié dans le lot 2 en 2012

Avis du DSND

- L'ASND a donné un avis favorable aux propositions relatives aux évaluations complémentaires de sûreté (ECS)
- Mais sera vigilante sur le respect des engagements et des plannings associés
- L'ASND attend des améliorations effectives sur le plan organisationnel dans le cadre du plan d'action « facteur organisationnel et humain » (FOH)
- L'ASND note qu'il y a 3 acteurs dans le fonctionnement de l'II :
 - Le CEA/DEN → exploitant nucléaire
 - AREVA-TA → exploitant technique
 - Le CEA/DAM → responsable des projets et de leurs financements

Cette organisation mériterait d'être simplifiée.

Exploitants

Exploitant nucléaire (CEA/DEN)

- Responsable de la sûreté de l'INBS
 - Il est l'interlocuteur de l'ASND (au même titre qu'il est l'interlocuteur de l'ASN pour les INB du site)

Exploitant technique (AREVA-TA)

- Responsable de l'exploitation opérationnelle de l'INBS.
- Il garantit la sûreté de l'INBS
 - en respectant le référentiel de sûreté
 - en mettant en place une organisation et des moyens